

La Gazette des Vélytreuziens

DECEMBRE - 2001 - Numéro 16



Un merci chaleureux aux rédacteurs, aux distributeurs, à tous ceux qui ont permis l'arrivée de cette gazette dans votre boîte aux lettres ! Si un sujet vous inspire ou a été oublié, dites-le-nous !

Dans ce numéro :

Le Mot du Maire	Page 3
INFORMATIONS MUNICIPALES : Conseils Municipaux	Page 4
VIE LOCALE	Page 12
FLASH ENVIRONNEMENT	Page 13
NOUVELLES DES ASSOCIATIONS : L'ASCTL - Le Bouquet d'Amis La Bibliothèque Tennis Club	Page 14
LA PAROLE AUX VELYTREUZYIENS	Page 17
INFORMATIONS PRATIQUES	Page 18

LE MOT DU MAIRE**Quelle eau buvons-nous à Treuzy-Levelay ?**

Avec votre facture d'eau, vous avez reçu une brochure éditée par la DDASS, qui vous informe objectivement de la qualité de l'eau distribuée au cours de l'année 2000, dans notre commune.

Les taux de nitrates et d'Atrazine (ou de ses dérivés) ont sensiblement augmenté au cours de l'année 2001. Le seuil limite des 50mg de nitrate par litre est souvent atteint, la dernière analyse du mois de novembre indique 51mg/l. Il n'a pas été effectué de nouvelles analyses complètes depuis le mois d'août concernant les pesticides mais rien ne laisse présumer que ces taux se seraient améliorés.

Vous pouvez à tout instant consulter en mairie ou sur le panneau d'affichage les dernières analyses d'eau connues.

Le conseil municipal, dans sa séance du 13 septembre dernier, a pris une délibération par laquelle il charge la DDAF de faire l'étude complète du programme d'amélioration de la qualité des eaux distribuées sur la commune.

Pour mémoire, en 1997, un projet d'interconnexion avait été élaboré avec Nonville. Ce projet n'a pas abouti car, à l'époque, aucune de nos deux communes ne pouvait subvenir à l'autre ni en quantité ni en qualité.

Récemment nous avons rencontré les services de la DDAF pour réactualiser ce dossier. Il semble, aujourd'hui, plus judicieux d'abandonner dans un premier temps le projet d'interconnexion avec Nonville et de l'envisager avec Nanteau/Lunain.

Cette commune est en phase de maillage avec Villemaréchal qui est elle-même maillée avec Paley. De plus, il existe déjà une interconnexion entre Nanteau/Lunain et le Syndicat du Plateau du Sud Bocage. Enfin, des projets de construction d'usines de centre de traitement de l'eau sont prévus à proximité des sources

d'alimentation de tous ces réseaux. Dans cette hypothèse il nous resterait à convaincre ces communes de nous accepter dans leur groupement ou syndicat et de trouver le financement.

Sachez qu'aucune subvention ne nous est accordée pour des travaux d'amélioration de la qualité de l'eau si nous restons autonomes, en revanche, à l'heure actuelle, les travaux d'interconnexions avec nos communes voisines sont subventionnés à hauteur de 70% et avec un taux nul sur 12 ans pour le reste de l'investissement.

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donnons rendez-vous au début de l'année prochaine pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Gérard PATTYN.

INFORMATIONS MUNICIPALES**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2001**

L'an deux mil un, le jeudi 21 juin à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard PATTYN, Maire.

Etaient présents : Messieurs Bernard CANAULT, Jacques DIERRY, Jean-Pierre HERVE, Daniel MICHAUD, Gérard PATTYN, Michel PILLOT, Mesdames Chantal HOORNAERT, Marie-Isabelle FOLTIER, Michèle GIRET, Angèle ROUTEL, Françoise VINCENT.

Absentes Excusées :

Secrétaire de séance : Madame Marie-Isabelle FOLTIER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1°) APPROUVE à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 10 avril 2001.

2°) Nomme Monsieur HERVE Jean-Pierre en qualité de président de séance pour présenter le COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE pour l'année 2000. Après lecture et explications celui-ci est adopté à l'unanimité comme suit :

- Section de Fonctionnement :
 - Dépenses : 1.192.949,02 F
 - Recettes : 1.418.823,28 F Excédent : 225.874,26 F
- Section d'Investissement :
 - Dépenses : 165.717,50 F
 - Recettes : 168.898,56 F Excédent : 3.181,06 F

Monsieur HERVE donne ensuite lecture du COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DES EAUX pour l'année 2000. Après lecture et explications celui-ci est adopté à l'unanimité comme suit :

- Section de Fonctionnement :
 - Dépenses : 114.912,50 F
 - Recettes : 298.898,67 F Excédent : 183.986,17 F
- Section d'investissement :
 - Dépenses : 128.908,18 F
 - Recettes : 153.844,88 F Excédent : 24.936,70 F

Après retour du Maire, celui-ci présente les comptes de gestion du Receveur Municipal de la commune et du service des eaux, et constate la concordance avec les comptes administratifs votés et demande au conseil de bien vouloir les adopter, chose qui est faite à l'unanimité.

3°) APPROUVE Le compte de gestion 2000 de la caisse des écoles.

4°) DECIDE d'affecter sur la section d'investissement 80.000 Frs, sur l'excédent dégagé au compte administratif de la commune au 31/12/2000.

5°) DECIDE d'affecter sur la section d'investissement 80.000 Frs, sur l'excédent dégagé au compte administratif du service des eaux au 31/12/2000.

6°) VOTE l'indemnité de logement à l'institutrice de 311,10 F par mois à compter du 1^{er} janvier 2000, le rappel depuis cette date sera fait à Madame LEVIN.

7°) ENTEND lecture des services fiscaux demandant la constitution d'une nouvelle commission communale des Impôts Directs pour les 6 années à venir constituée de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants. Les services fiscaux désignant 6 membres titulaires et 6 membres suppléants parmi ceux-ci.

Ont été désignés :

- **Comme membres titulaires :** Messieurs CRENELET Alain, COUPAT Eric, BATISSE Michel, BOULLERAY Joël, JOUREL Olivier, PLOUVIER Roger (Nonville), AUJARD Jean (Villemaréchal), VINCENT Pascal, CANAULT Pierre, WIBAUX Antoine, Mesdames MAYEUR Huguette, NANTY Dominique.
- **Comme membres suppléants :** Messieurs WITTE Stéphane (Darvault), JOUANNON Gilles (Nanteau sur Lunain), BATISSE Bernard, THEVENOT Georges, PATYNA Patrick, DUPONT Justin, CANAULT Bernard, THIERRY Denis, DUROSSET Michel, Mesdames POINTLANE Danielle, PATOUX Yvette, DIERRY Arielle.

QUESTIONS DIVERSES :

- FETE DU 14 JUILLET : Cette année se sont les habitants de la rue Creuse qui accueilleront la retraite aux flambeaux et serviront le pot de l'amitié.
- Plan de Déplacements Urbains : Le Maire informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable de définir un périmètre d'études du Plan de Déplacements Urbains et propose que notre secteur soit celui dont le SIEP Nemours-Gâtinais à la responsabilité. Après délibération, le conseil municipal, DEMANDE que le périmètre du Plan de Déplacements Urbains pour notre secteur soit celui dont le SIEP Nemours-Gâinois à la responsabilité.
- Le maire informe le conseil municipal que le cabinet JOUE désire acquérir un exemplaire du dossier du Plan d'Occupation des Sols. Après délibération, le conseil municipal DECIDE de céder au Cabinet JOUE ainsi qu'à toute autre personne qui en ferait la demande un exemplaire du dossier du plan d'occupation des sols au prix unitaire de 500 F.
- Le Maire informe le conseil municipal que la commune de Darvault a cédé à la commune 6 jardinières au prix unitaire de 500 F. Après délibération, le conseil municipal AUTORISE le Maire à acheter ces jardinières pour un montant de 3.000 francs et de passer cette dépense en section de fonctionnement au compte 60632.
- Les délégués du S.I.E.P informe le conseil municipal que le S.I.E.P désire changer l'emplacement de son siège, désormais il serait à Souppes sur Loing commune de résidence du Président, au lieu de Bourron-Marlotte. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, DONNE son accord pour que le siège du S.I.E.P soit installé à la mairie de Souppes/Loing, 19 avenue Maréchal Leclerc.
- Le Maire rappelle que les heures de permanence sont : le lundi de 18 h 00 à 19 h 30, le jeudi de 18 h 00 à 19 h 30 et le samedi de 10 h 00 à 11 h 30.

- Compte-rendu de Conseil d'école :
- ◆ Pour la rentrée de septembre 2001, 77 élèves sont attendus sur l'ensemble du R.P.I.
- ◆ Projet d'école : Ce projet concerne l'informatique à l'école. Les institutrices demandent au R.P.I un investissement dans l'achat d'ordinateur.
- Le Maire informe le conseil municipal qu'il doit signer l'acte de vente pour le terrain de la commune, situé dans la rue de la vigne aux vieux, le vendredi 06 juillet 2001.
- Sur le repas des anciens qui cette année se déroulera le dimanche 04 novembre 2001.
- L'institutrice demande l'installation d'une sonnette à la porte d'entrée de la cour de l'école afin de laisser cette porte fermée à clef pendant la classe.
- Le Maire explique que la commune avait signé en 1990, une convention avec l'association Présence Verte Ile de France. Que la dite Association propose un avenant à notre convention qui simplifierait les démarches de mise en œuvre de la Téléassistance et les frais d'installation pour le bénéficiaire qui s'élèverait à 297,52 F. La commune se chargerait de remplir le dossier administratif, s'assurerait de la conformité de la ligne téléphonique et de l'installation de la prise électrique avec terre. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le maire à signer cet avenant.
- Le conseil municipal **ENTEND** le maire faire part du courrier reçu du S.I.E.P, concernant la délibération à prendre sur l'extension de la carrière d'Amponville. Après délibération, le conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité que le S.I.E.P ne doit pas s'en occuper et qu'il laisse à Monsieur le Préfet la possibilité de déclarer un P.I.G.
- La D.D.E a pris contact avec la Mairie pour l'avertir des travaux de revêtement de route qu'elle devrait faire, courant juillet, rue Grande.
- Sur la proposition d'achat de range vélos pour les enfants de l'école qui viennent à bicyclette.
- Sur les remarques concernant l'entretien des bordures de routes à Launoy. Le Maire rappelle que depuis le départ de Gaston JARRY, le cantonnier est seul pour faire face à tous ces travaux et indique qu'il a pris contact pour envisager l'embauche d'un C.E.S.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 heures 30.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2001

L'an deux mil un, le jeudi 13 septembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard PATTYN, Maire.

Etaient présents : Messieurs Bernard CANAULT, Jacques DIERRY, Jean-Pierre HERVE, Daniel MICHAUD, Gérard PATTYN, Michel PILLOT, Mesdames Chantal HOORNAERT, Marie-Isabelle FOLTIER, Michèle GIRET, Angèle ROUTEL, Françoise VINCENT.

Absents Excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Isabelle FOLTIER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1°) **APPROUVE** à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 21 juin 2001.

2°) ENTEND le Maire donner lecture d'un devis de la société BORNHAUSER MOLINARI, concernant l'éclairage public sur le CD 58, pour lequel deux versions sont proposées : l'une avec la pose de 3 points lumineux sur poteaux en bois pour un montant de 25.559,50 F HT et une seconde avec la mise en place de 3 candélabres peints pour un montant de 34.364,50 F HT. Ces travaux devraient être subventionnés à 60 % du montant HT, par le Syndicat Intercommunal d'électrification rurale du Sud Seine et Marne. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à passer commande pour la version avec candélabres et à mettre cette dépense en section d'investissement, chapitre 21.
- AUTORISE le Maire à déposer dès maintenant un dossier de demande de subvention au Syndicat Intercommunal d'électrification rurale du Sud Seine et Marne.

3°) DECIDE à l'unanimité, de commander à la S.A.U.R, les travaux de renforcement du réseau d'eau potable de la rue creuse, suivant le devis d'un montant de 59.651,31 F HT et de passer ces travaux en section d'investissement au budget primitif de l'eau, chapitre 21.

4°) ENTEND le Maire rappeler que suite à la désaffectation du logement de l'instituteur, la commune pouvait désormais louer ce logement. Après délibération, le conseil municipal à 10 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. CANAULT Bernard) DECIDE de louer le logement dès que les travaux d'aménagement de ce logement seront terminés.

5°) ENTEND le Maire rappeler que la location du logement cité précédemment nécessite divers travaux de plomberie, d'électricité, de maçonnerie et de menuiserie. Après comparaison des devis des divers corps de métier, le conseil municipal DECIDE :

- L'achat de 2 fenêtres et 2 volets à la société A2D Fenêtrier pour un montant de 13.549,76 F HT.
 - de confier les travaux de plomberie à la Sté Arnaud Yannick pour un montant de 8.469,74 F HT
 - De confier les travaux d'électricité à la Sté Raimbaud José pour un montant de : 9.005,85 F HT
- Et de passer toutes ces dépenses en section d'investissement au chapitre 21.

6°) ENTEND le Maire proposer une décision modificative au budget primitif 2001 du service de l'eau. Après délibération, celle-ci est ADOPTE à l'unanimité avec les montants suivants :

- compte 218-0004 : autres immobilisations corporelles - 10.000 F
- compte 201-005 : frais d'établissements + 10.000 F

7°) ENTEND le Maire expliquer que l'euro ayant cours à partir du 01/01/2002, il est nécessaire de convertir le prix de l'eau et de la concession de cimetière en Euro. Après délibération, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de fixer :

- Le prix du m3 d'eau à compter de la facturation 2002 à 0,88 Euro.
- Le prix d'une concession de cimetière à 137,20 Euro.

8°) ENTEND le Maire expliquer que la qualité de l'eau distribuée se dégrade : les taux de nitrates et de pesticides sont proches et quelquefois supérieurs aux normes légales limites. Que Monsieur le Préfet lui rappelle son arrêté n° 98 DDASS 01 SE du 25/11/1998, le mettant en demeure :

- De prendre toutes mesures pour protéger l'utilisateur contre les risques encourus et notamment de procéder à une information des usagers sur ces risques.

- D'arrêter un programme d'amélioration de la qualité des eaux distribuées avec calendrier de la mise en œuvre, dans un délai de 10 mois.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré Monsieur RABOTIN de la D.D.A.F pour étudier toutes les solutions qui pourraient nous permettre de fournir une eau distribuée de bonne qualité et qu'il est nécessaire de demander le concours de la D.D.A.F en tant que maîtrise d'œuvre. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE de demander le concours de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour une étude pour l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le conseil municipal VOTE à l'unanimité l'indemnité de gestion 2001 du receveur municipal Monsieur BEROUD qui s'élève à un montant de 1.590,00 F net.
- Le conseil municipal ENTEND le Maire présenter le rapport légal sur le service communal de l'eau pour l'année 2000, qui n'appelle aucun commentaire et l'APPROUVE à l'unanimité.
- Le repas des anciens aura lieu le dimanche 04 novembre 2001 à la salle de l'A.S.C.T.L.
- 14 JUILLET 2001 : Malgré le mauvais temps, la soirée s'est bien passée.
- Sur le projet d'achat d'ordinateurs par le R.P.I que souhaitent les institutrices. Ce projet d'un montant de l'ordre de 60.000 F HT, serait subventionné à hauteur de 20.000 F par la dotation globale d'équipement et 10.000 F par l'Éducation Nationale, ce qui laisserait une charge, d'un montant de 30.000 F HT au R.P.I.
- Sur l'avancement des travaux du nouveau collège Arthur RIMBAUD qui devrait ouvrir ses portes à la rentrée de septembre 2002 au lieu de janvier 2002 prévue initialement.
- Sur la panne d'électricité qui eu lieu rue des sycomores au mois de juillet, Madame ROUTEL remercie E.D.F pour leur rapide intervention.
- Sur les horaires de car : certains parents estiment que les cars à destination de la gare routière de Nemours passent trop tôt.
- Sur la voiture en épave stationnée sur la voie publique rue de la Croix Bonnard. Le Maire s'engage à la faire évacuer.
- Sur le banc du cimetière : il sera remis en place et scellé en même temps que les ranges vélos.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 heures 00.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2001

L'an deux mil un, le vendredi 23 novembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard PATTYN, Maire.

Étaient présents : Messieurs Bernard CANAULT, Jacques DIERRY, Jean-Pierre HERVE, Daniel MICHAUD, Gérard PATTYN, Michel PILLOT, Mesdames Chantal HOORNAERT, Marie-Isabelle FOLTIER, Michèle GIRET, Angèle ROUTEL.

Absentes Excusées : Madame Françoise VINCENT dont pouvoir à Madame Chantal HOORNAERT.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Isabelle FOLTIER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1°) APPROUVE à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 13 septembre 2001.

2°) ENTEND le maire présenter Madame Florence HERRY qui assurera le remplacement de la secrétaire de mairie durant son congé maternité à compter du 03 décembre 2001.

3°) ENTEND le maire expliquer que suite au congé maternité de la secrétaire, il était nécessaire de pourvoir à son remplacement. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'engager Madame Florence HERRY, en qualité d'Agent Administratif à temps incomplet pour une durée hebdomadaire de 17 heures, par un contrat à durée déterminée du 03 décembre 2001 au 30 avril 2002.

4°) ENTEND le maire rappeler que lors de la réunion du 15 février 2001, le conseil municipal avait décidé d'acquérir la parcelle ZD7 en procédant par voie d'expropriation. Le dossier, incomplet à l'époque, n'avait pu être validé.

Le Maire rappelle l'utilité d'acquérir cette parcelle, pour pouvoir créer un cheminement piétonnier reliant le plateau sportif à la cour de l'école ainsi qu'à la rue de la Croix Bonnard, et de procéder par voie d'expropriation, compte tenu de l'impossibilité d'identifier les ayants droits sur cette parcelle et de traiter à l'amiable avec eux.

Après délibération, le Conseil Municipal propose d'acquérir cette parcelle de 1.090 m² pour un montant de 65.400 F soit 60,00 F le m².

DECIDE de procéder à l'acquisition de la parcelle ZD7 par voie d'expropriation

DECIDE de déposer auprès de Monsieur le Préfet une demande de déclaration d'utilité publique pour cette opération

CHARGE le Maire de procéder aux actions nécessaires.

5°) ENTEND lecture d'un courrier de la Sous-Préfecture proposant la création de la mission locale de l'arrondissement de Fontainebleau.

Cette mission fonctionnerait sous forme associative et aurait pour but la réinsertion des jeunes en difficulté. Son coût de fonctionnement serait à la charge des collectivités et estimé à 4,00 F par habitant. Le conseil municipal rappelle qu'il existe déjà l'A.N.P.E et la P.A.I.O pour traiter ces problèmes et considère qu'il n'a pas à se substituer à l'État pour le financement de cette association. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, REFUSE d'adhérer à la mission locale de l'Arrondissement de Fontainebleau.

6°) ENTEND le Maire rappeler que l'Euro ayant cours au 01/01/2002, il est nécessaire de convertir le prix de la location de compteur en Euro.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, DECIDE de fixer le prix de la location annuelle du compteur d'eau à compter de la facturation 2002 à 7,62 Euro soit 49,98 Francs.

7°) ENTEND le Maire expliquer que suite à l'aménagement et à la réduction du temps de travail des agents et après s'être concerté avec eux, propose au Conseil Municipal de passer l'agent administratif de 39 h 00 à 36 h 00 par semaine et de passer l'agent d'entretien qualifié de 39 h 00 à 35 h 00 par semaine. Après délibération, le Conseil municipal DECIDE D'ADOPTER à l'unanimité cette proposition.

8°) ENTEND le Maire expliquer que le chloromètre de la station de pompage ne fonctionne plus en marche automatique, et qu'il n'est pas réparable. La chloration n'est possible qu'en marche

forcée. Le Maire donne lecture d'un devis de la S.A.U.R concernant le changement de ce chloromètre et de l'achat d'une armoire de protection pour un montant total de 28.336,64 F TTC. Après délibération, le Conseil municipal DECIDE de procéder à ces achats et de les passer en section d'investissement chapitre 21 sur le budget du service de l'eau.

9°) EST INFORME que les deux projecteurs illuminant l'Église ont été volés. Ces vols ne seront pas pris en charge par notre assureur car ils ont été commis à l'extérieur des bâtiments. Le Maire propose l'achat de deux nouveaux projecteurs. Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, de procéder à l'achat de deux projecteurs pour un montant maximum de 1.500 F HT l'unité.

10°) ENTEND le Maire proposer une décision modificative au budget primitif 2001 du service de l'eau. Après délibération, celle-ci est ADOPTE à l'unanimité avec les montants suivants :

- compte 622 : rémunérations d'interm. et honoraires	- 10.000 F
- compte 681 : dotation aux amortissements	+ 10.000 F

QUESTIONS DIVERSES :

Madame Martine CONTENT, notre agent d'entretien est assistante maternelle agréée depuis le mois d'octobre. Elle assure encore l'entretien des écoles et de la mairie mais nous devons rapidement lui trouver une remplaçante. Les personnes qui pourraient être intéressées par cet emploi sont vivement invitées à se présenter à la mairie.

Sur le repas du 3^{ème} âge, qui s'est très bien passé.

Sur les travaux en cours dans la rue Creuse. Le raccordement de la nouvelle canalisation est prévu lundi prochain. Le maire remercie Monsieur Joël BOULLERAY d'avoir accepté que l'on dépose, sur un de ses terrains, la terre dégagée lors de l'enfouissement de la canalisation. Cela représente pour la commune, une économie de l'ordre de 4.000 F HT.

Sur les arbres plantés au cimetière. Le maire rappelle que ces 4 tilleuls, plantés l'hiver dernier en remplacement des pins abattus par la tempête de décembre 1999, avaient été coupés à mi-hauteur peu de temps après leur plantation.

Malgré leurs blessures, ces arbres n'étaient pas morts. Au mois d'octobre, ils ont de nouveau été victimes du probable même vandale et cette fois-ci coupés au ras du sol.

Le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, du remplacement de ces arbres. Par souci d'économie, les plants seront récupérés dans les bois communaux et mis en place par notre employé municipal.

Sur les contestations de facture d'eau. Un abonné, victime d'une fuite d'eau après compteur, nous demande un dégrèvement de sa facture pour le motif qu'il n'a pas utilisé tout ce volume d'eau.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a confirmé sa position qui consiste à facturer l'intégralité du volume débité. Il a rappelé que l'eau est vendue à prix coûtant et que par conséquent, accorder un abattement sur le volume vendu reviendrait à dire que se sont les autres clients qui paieraient la différence. Il suggère à chaque abonné de vérifier de temps en temps son compteur d'eau pour s'assurer qu'il n'est pas victime de ces mauvaises surprises.

Sur le chemin de la Boulinière, la commune de Darvault envisage, sur le budget 2002, d'élaguer ce chemin mitoyen et demande si notre commune souhaite nettoyer la partie qui nous appartient. Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de demander un devis à l'entreprise DESPLATS pour le nettoyage de ce chemin.

Sur les horaires de l'éclairage public, le maire lit un courrier venant de plusieurs Vélytreuziens qui demande un élargissement de la durée de l'éclairage public. Après discussion, le conseil municipal DECIDE à 9 voix POUR et 2 voix CONTRE (Messieurs CANAULT Bernard et

HERVE Jean-Pierre), que l'éclairage public s'allumera à 5 h 30 au lieu de 6 h 00 et s'éteindra à 22 h 00 au lieu de 21 h 00 actuellement.

Monsieur CANAULT Bernard nous fait remarquer qu'il a voté contre ces horaires car il considère que si nous voulons les modifier, il faut tenir compte des personnes travaillant la nuit et par conséquent allumer à 3 h 00 du matin et éteindre à 23 h 00.

- NOEL 2001 : le passage du Père Noël aura lieu le samedi 23 décembre 2001.
- Les colis des anciens seront distribués le samedi 14 et dimanche 15 décembre 2001.
- Sur la pose des guirlandes de Noël, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité, de faire installer les guirlandes par l'entreprise Nemoursat, suivant son devis d'un montant de 6.506,24 F TTC.
- Le conseil Municipal VOTE l'indemnité du Maire et des Adjointes à compter du 01/11/2001 sur la nouvelle base de l'indice brut 1015 : 17% de l'indice brut soit 3.949 F par mois pour le Maire et 40% de 12% de l'indice brut soit 1.115 F par mois pour chacun des Adjointes.
- Sur l'avancement des travaux dans le logement, les fenêtres ont été remplacées et le maçon a commencé les travaux.
- Sur la soirée Halloween qui s'est bien déroulée dans l'ensemble à l'exception de 2 ou 3 personnes qui ont mal reçu nos enfants.
- Sur les regards des égouts à nettoyer dans la rue de la Voie Nouvelle.
- Sur le lavoir de Launoy qui est régulièrement inondé et dont l'état risque de se dégrader. Le Maire s'engage à prendre contact avec les propriétaires du Moulin de Launoy pour s'assurer que tout est respecté en ce qui concerne le niveau d'eau, régulé les vannes.
- Sur la gazette qui devrait paraître la semaine prochaine.
- Compte rendu du Conseil d'école :
 - Les inscriptions se feront en Mairie, aux deux dates proposées aux parents.
 - Madame LEVIN demande la rénovation des portes des anciens WC dans la cour de l'école.
 - Les élèves des classes de Villemer et Levelay confectionneront des cartes de Noël et de bonne année, qui seront vendues au profit du Téléthon.
 - Les chants de Noël auront lieu à l'Église de Treuzy, le 20 décembre 2001 à 18 heures.
 - Pour la rentrée 2002, la fermeture d'une classe est envisagée par l'Éducation Nationale compte tenu de l'effectif global des deux écoles (68 élèves).
- Sur le pont de Treuzy, des embâcles se sont entassés à sa base et gêne la circulation de l'eau. Un courrier sera adressé à la D.D.E et au syndicat du Bas-Lunain.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à minuit.

INFORMATION DE LA MUNICIPALITE

VIE LOCALE**Mariage :**

- Monsieur DANGREAU Bernard et Madame BERNEDE Christine (30/06/2001)
- Monsieur PATYNA Fabrice et Mademoiselle DUMOND Muriel (07/07/2001)

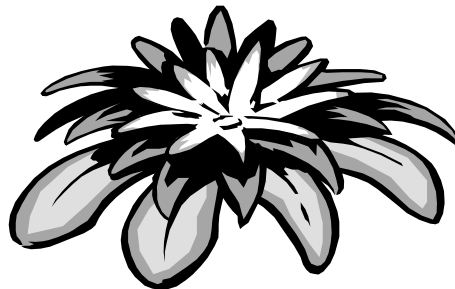
Naissance :

- **Mademoiselle Lou FEBVET née le 02/05/2001**
- **Monsieur Robin CAILLOU né le 27/06/2001**
- **Monsieur Nicolas MESTRE né le 19/09/2001**

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

L'ASCTL**CALENDRIER DES PROCHAINES MANIFESTATIONS**

- SAMEDI 15 DECEMBRE 2001 CONCOURS DE BELOTE

LE BOUQUET D'AMIS

Une agréable voix au téléphone...

« Nous préparons une gazette pour la fin du mois de novembre, nous proposons une place au Bouquet d'amis. Vous avez certainement quelque chose à dire. »

« Mais bien sûr ! Merci ! Aie ! Aie ! Aie ! Le Bouquet d'Amis c'est plutôt routinier, réunions, goûter, belote. Quoique... Il y a eu fin août cette réunion où nous étions associés pour connaître et comprendre l'Euro, dans une ambiance sympathique et qui s'est terminée par un café offert par Monsieur le Maire. Une autre réunion de perfectionnement est prévue.

Le 18 octobre, le repas au restaurant de Thoury Ferrottes qui a réjoui le cœur et les papilles.

Le 20 décembre est prévu le goûter dit de Noël avec sapin, tables décorées et bûches.

Un nouveau jeu de société (triamino) où il faut faire des « camemberts » c'est à dire disposer des pions numérotés en forme de... ce n'est pas si facile qu'il y paraît et surtout se réunir pour rompre la solitude ce qui est hélas le lot de beaucoup d'entre nous. »

Merci agréable voix, c'est vrai nous avons quelque chose à dire.

BIBLIOTHEQUE



« Quelle merveilleuse chose se serait si chacun mettait de son bois au feu au lieu de pleurnicher sur des cendres... »

Ainsi s'exprimait le philosophe.

Je ne sais si cette pensée nous réchauffera cet hiver ? Nous avons une saison pour nous préparer ! Ceux qui n'ont pas cette saison ce sont bien nos écoliers de CE1 et CE2 qui doivent se jeter dès à présent, dans le grand bain de la lecture. Etant entendu que nos grands CM1 et CM2, voire ceux qui entrent en 6^{ème}, savent lire ! ..

Malheureusement les grands de 6^{ème} de ce côté-ci du Lunain sont devenus les petits de 6^{ème} à Nemours. Or savent-ils vraiment lire pour autant ? Et bien ! C'est selon ! Le langage des profs de 6^{ème} étant singulièrement permissif : les leçons n'existent, pour ainsi dire, plus – puisqu'elles ne sont plus pour le demain, mais pour la semaine suivante. Les devoirs ne sont contrôlés qu'en fin de trimestre... autant dire « Oh la la ! J'ai tout mon temps ! »

Ce qui déboussole Beaucoup !

Mais ils savent toujours lire, me direz-vous ! Eh bien non ! Les contrôles des connaissances disent le contraire !

A qui se fier ?

Le verbe « lire » ne supporte pas l'impératif. Essayons !

- « Lis ! » (Première tentative. Aucun succès)
- « Lis ! » (Deuxième tentative. Toujours pas de succès)
- « Vas-tu lire oui ou non ? ! Monte dans ta chambre et lis ! »

Lorsque vous montez dans la chambre un quart d'heure après, votre garçon est endormi sur son livre ouvert (ouvert, après tout, c'est déjà ça...). Si vous êtes monté à pas de loup, votre fils vous entend venir. Et vous le trouvez devant son livre ouvert... il rêve ! Merveilleux rêve !

- « Tu lisais ? C'est intéressant ? »

Je ne réponds pas. En tous cas, pas non. Il y aurait là comme un crime de lèse-majesté... Et c'est ainsi que rassuré, nous rejoignons notre poste de télévision.

Ca ont peut dire que les petits rédacteurs de village, dans mon genre, ont du soucis à se faire (mais ce n'est pas moi qui vais les plaindre !). Qui leur demande d'écrire ? Personne. Donc ils écrivent pour la postérité ! .. Voilà, ils écrivent pour la postérité. Quel soulagement !

Je tentais l'autre jour de lire Gargantua dans l'original c'est-à-dire en français du 16^{ème} siècle, à l'un de mes petits-fils...

Ils ne parlaient même pas français dans ce temps là,

Merveilleux RABELAIS, pardon, où va la postérité ?

Revenons à notre philosophe qui nous dit « mettez du bois au feu au lieu de pleurnicher sur des cendres », et voyons les choses différemment.

Notre gamin de 6^{ème}, qui ânonne si péniblement, sait parfaitement lire ou au moins s'y retrouver devant son ordinateur.

Il y aurait là comme un truc. De même, il écoute à longueur de « baladeur MC SOLAR qui lui martèle en alexandrins des pans de CORNEILLE et des bribes de RABELAIS. Tout est perdu for l'honneur » ne pleurons pas sur des cendres, nous ne sommes que dépassés, c'est tout !

« Essayez tout de même de maintenir vos bambins de 6^{ème} dans le rythme nouveau qui leur est imposé et tout ira mieux... »

Les philosophes sont incroyables !

TENNIS CLUB**TENNIS CLUB DE LA VALLEE DU LUNAIN**

Comme beaucoup ont pu le constater, le TENNIS CLUB DE LA VALLEE DU LUNAIN a repris du service depuis les vacances d'été.

QUELQUES INFORMATIONS :**Renouvellement du bureau :**

PRESIDENT : Monsieur WIBAUD Antoine
VICE-PRESIDENT : Monsieur JOUREL Olivier
SECRETAIRE : Madame FOLTIER Marie-Isabelle
TRESORIERE : Madame LE GALO Nicole

ANIMATEURS : Monsieur BONHOMME Didier
Monsieur LE GALO Yves

EFFECTIF A CE JOUR : ENFANTS : 14 inscrits
ADULTES : 19 inscrits

RAPPEL DES COTISATIONS : 100 F/Enfant
200 F / Adulte

Monsieur LE GALO assure les cours aux enfants, le samedi à partir de 15 heures, dans une ambiance très agréable malgré un temps peu clément.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Monsieur LE GALO au 01.64.29.08.90.

**LA PAROLE AUX VELYTREUZIENS**

SOLITUDE

SOLITUDE de quelques heures, de quelques jours

SOLITUDE, va voir ailleurs si j'y suis

SOLITUDE, va dans les vents du temps

SOLITUDE part de ma vie, car la vie est faite d'amour,
d'enfants, de fleurs, de rire et de musique.

SOLITUDE jamais je ne me laisse aller dans ma vie

SOLITUDE tu veux prendre ma vie, non jamais car la vie
est soleil et amour.

SOLITUDE tu veux me coller à la peau, mais je ne veux
pas de toi à jamais.

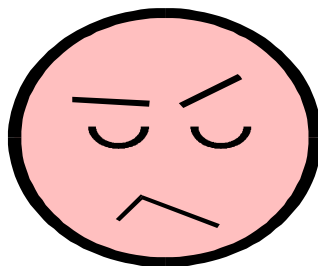
SOLITUDE tu veux prendre mon cœur, non mon cœur est
pris par mes enfants, ma famille et les amis.

SOLITUDE tu poursuis ma vie, non jamais ma vie tu pourras
la rattraper

SOLITUDE tu veux courir dans mes veines, jamais car mon
sang est plein de force.

SOLITUDE non je ne veux pas de toi dans ma vie.

J.C V.....



INFORMATIONS PRATIQUES

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNEE 2002

(Volume limité à 1m3 par foyer – un passage par mois suivant les dates indiquées ci-dessous)

<u>Les Mercredis</u> : 30 JANVIER 2002	27 FEVRIER 2002	27 MARS 2002
24 AVRIL 2002	29 MAI 2002	26 JUIN 2002
24 JUILLET 2002	28 AOUT 2002	25 SEPTEMBRE 2002
30 OCTOBRE 2002	27 NOVEMBRE 2002	25 DECEMBRE 2002

INFORMATIONS

ENQUETE SUR LES DEPLACEMENTS DES HABITANTS DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

L'INSEE réalise d'octobre 2001 à avril 2002 une enquête globale sur les déplacements des habitants de la région Ile-de-France.

Celle-ci abordera des questions sur vos conditions de déplacement en Ile-de-France, en vue d'obtenir des informations significatives quant à l'évolution des transports et de la circulation dans la région.

Dans votre commune, quelques familles recevront la visite d'une collaboratrice de l'INSEE.

Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant.

ASSISTANTE MATERNELLE AGREEE

Notre Agent d'entretien, **Madame CONTENT** Martine vient d'obtenir son agrément de la D.D.A.S.S comme Assistante Maternelle Agréée. En conséquence, son emploi va devenir disponible. Si vous êtes intéressées, n'hésitez pas à consulter le Secrétariat de Mairie.

Nous lui souhaitons bonne chance pour son nouvel emploi.



COLIS DU 3EME AGES

Nous vous informons que le colis des personnes âgées sera distribué les 14 et 15 décembre 2001 dans le courant de l'après-midi.

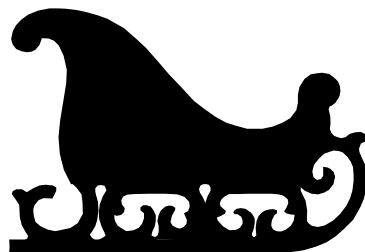
Alors à bientôt.

MESSAGE IMPORTANT POUR LES ENFANTS



Cette année, mes petits chéris, je ferai ma distribution de cadeaux et friandises le **DIMANCHE 23 DECEMBRE 2001** après-midi à tous les enfants qui ont été très sages. Surveillez votre boîte aux lettres je vous enverrai d'autres messages.

DE GROS BISOUS DE LA PART DU PERE NOEL...



FLORENCE OU FLORENCE

A partir du 26 décembre 2001 et jusqu'au 02 mai 2002, Florence DHIVERT notre secrétaire sera absente pour congés de maternité.

Elle sera remplacée, à hauteur de 17 Heures par semaine, par Florence HERRY qui complètera ainsi son emploi à mi-temps de la mairie de Souppes-sur-Loing.

Il est toujours très difficile de trouver une secrétaire polyvalente, connaissant parfaitement la gestion communale pour quelques mois de remplacement. Ce ne peut être qu'une personne travaillant à mi-temps dans une mairie.

Elle sera à votre entière disposition mais ne pourra peut être pas toujours répondre immédiatement à votre attente soyez indulgent.

Souhaitons la bienvenue à l'une et un bon repos à l'autre.

NOUS VOUS INFORMONS PAR LA MÊME OCCASION QUE LA MAIRIE SERA FERMÉE EXCEPTIONNELLEMENT LE 24 DÉCEMBRE 2001 APRÈS-MIDI.

A PROPOS DE...

Vous venez de faire construire...

Avez vous pensé à indiquer sur votre porte d'entrée votre numéro de rue ? ..

Le facteur ne vous connaît pas encore et en cas d'urgence les pompiers ou le SAMU arriveront peut-être trop tard....

ETIEZ VOUS AU COURANT ?

ELECTIONS :

RAPPEL : les personnes nouvellement arrivées à TREUZY doivent se faire inscrire sur la liste électorale munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Tout Changement d'adresse dans la commune doit être impérativement signalé en Mairie.

AFFAIRES MILITAIRES :

Les jeunes gens et jeunes filles qui vont avoir 16 ans devront se présenter à la mairie, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille, à partir de leur date d'anniversaire afin de se faire recenser.

Il est rappelé que le recensement est obligatoire pour les GARCONS et les FILLES.

En effet, à l'issue de ce recensement, une attestation leur est remise.

Celle-ci leur sera réclamée pour l'inscription au permis de conduire et divers examens.

INFOS DE DERNIERE MINUTE

Dans le cadre du Plan Vigipirate renforcé, et compte tenu que le captage et les installations de distribution d'eau destinée à la consommation humaine constituent des points sensibles, les services de la DDASS nous demandent un renforcement des mesures de protection de ceux-ci.

La principale mesure nous impose une surchloration par le maintien d'une concentration minimum en chlore libre résiduel de 0,3 mg/l en tout point du réseau de distribution

Il nous est, également demandé d'appliquer des mesures de protection préventives des lieux de captage et de stockage de ces eaux par une surveillance quotidienne de l'état des clôtures et /ou des accès.

Nous sommes conscients que cette légère augmentation de la chloration sur le réseau de distribution va amplifier les problèmes de goût et d'odeurs.

Nous le regrettons mais ces mesures sont prises à titre de précaution et pour une durée indéterminée.